

E 7010

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 18 janvier 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 18 janvier 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de cinq membres tchèques et de cinq suppléants tchèques du Comité des régions

5254/12



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 13 janvier 2012 (16.01)
(OR. en)**

5254/12

CDR 5

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de cinq membres tchèques et
de cinq suppléants tchèques du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de cinq membres tchèques et de cinq suppléants tchèques du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement tchèque,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 décembre 2009 et le 18 janvier 2010, le Conseil a adopté les décisions 2009/1014/UE et 2010/29/UE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2015¹.
- (2) Cinq sièges de membres du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. Pavel BÉM, M. Jiří BYTEL, M. Jan KUBATA, Mme Helena LANGŠÁDLOVÁ et M. Juraj THOMA. Cinq sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de Mme Ivana ČERVINKOVÁ, M. Tomáš CHALUPA, Mme Milada EMMEROVÁ, Mme Sylva KOVÁČIKOVÁ et M. Tomáš ÚLEHLA,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 348 du 29.12.2009, p. 22 et JO L 12 du 19.1.2010, p. 11.

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2015:

a) en tant que membres:

- M. Ondřej BENEŠÍK, *starosta obce Strání*
- Mme Štěpánka FRAŇKOVÁ, *primátorka statutárního města Pardubic*
- M. Dan JIRÁNEK, *primátor statutárního města Kladna*
- M. Petr OSVALD, *zastupitel statutárního města Plzně*
- M. Juraj THOMA, *primátor statutárního města Českých Budějovic*

et

b) en tant que suppléants:

- M. Pavel BRANDA, *místostarosta obce Rádlo*
- Mme Jana ČERMÁKOVÁ, *místostarostka obce Proboštov*
- Mme Sylva KOVÁČIKOVÁ, *zastupitelka města Bílovec*
- M. Jan MAREŠ, *primátor statutárního města Chomutova*
- M. Robert ZEMAN, *místostarosta města Prachatic.*

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président
